

ANNEXE I
(*article 1*)

ÉTAT DÉTAILLÉ DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUR LA
RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE CENTRES
COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste au versement, par la ville, de cinq contributions financières à autant de personnes morales de droit privé, à but non lucratif, qui doivent permettre à celles-ci de réaliser des travaux nécessaires de mise à niveau de leurs bâtiments respectifs qui sont utilisés à titre de centre communautaire de loisir.

Les cinq organismes à but non lucratif ainsi que le montant approximatif de la contribution financière à être versée, par la ville, se détaillent comme suit :

1° Centre Durocher inc. :	90 000 \$
2° Centre communautaire Jean-Guy Drolet :	80 000 \$
3° Patro Laval inc. :	175 000 \$
4° Les Loisirs Montcalm inc. :	355 000 \$
5° Patro de Charlesbourg inc. :	150 000 \$

Les montants indiqués aux paragraphes 1° à 5° peuvent varier à la hausse ou à la baisse en fonction du coût réel des travaux.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

- 2.** Le coût du projet décrit à l'article 1 est estimé à 850 000 \$.

Annexe préparée le 20 mai 2011 par :

Sylvie Thibaudeau
Service des loisirs, des sports
et de la vie communautaire